

Lieu et accès

Lieu

HEG - Haute école de gestion Arc
Campus Arc 1
Espace de l'Europe 21
2000 Neuchâtel
Auditorium 1, 2^e étage (salle 224)

Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics.

Campus Arc 1 SE SITUE À 500M À L'EST DE LA GARE de Neuchâtel.
Arrêt de bus: Gare / Blaise Cendrars.

Inscription

Délai: 2 mai 2018
En ligne sur: www.ig.he-arc.ch/fiscaPME

Finance d'inscription

CHF 390.- pour la journée (documentation, repas et boissons compris).
L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Responsables du séminaire

Benjamin CHAPUIS, Prof. Haute école de gestion Arc
Thierry OBRIST, Prof. Université de Neuchâtel

Organisation/ Contact

Sandrine Schaeren Romano
E-Mail: Sandrine.SchaerenRomano@he-arc.ch
Tél. +41 32 930 2038
HEG - Haute école de gestion Arc
21, Espace de l'Europe, 2000 Neuchâtel
www.heg-arc.ch

Journée de la fiscalité des PME

Mercredi 16 mai 2018 - 8h50 à 16h30

HEG - Haute école de gestion Arc
Espace de l'Europe 21, Neuchâtel

Un séminaire organisé dans le cadre du Certificate of Advanced
Studies (CAS) en fiscalité des PME, en partenariat avec :



Concept et objectif du séminaire

La journée du 16 mai 2018 à Neuchâtel s'inscrit dans un cycle de conférences annuelles dans le cadre du CAS en fiscalité des PME. Sous un angle pratique et actuel, organisé sous forme d'études de cas tirés de situations réelles, des praticiens et académiciens reconnus aborderont des thèmes de grandes importances pratiques pour le quotidien des PME.

Public cible

- Toute personne impliquée dans le conseil aux PME.
- Avocat-e-s, juristes, notaires, expert-e-s-comptables et fiscaux, expert-e-s fiduciaires, comptables confirmé-e-s en fiduciaires ou en entreprises, conseillers et conseillères en assurances, banquiers et banquières, employé-e-s d'administrations publiques, etc.

Contenu / Mots-clés

La journée du 16 mai 2018 sera consacrée à l'étude de problématiques fiscales fréquentes pour les PME et leurs conseillers-ères. Nous commencerons par une étude de cas en lien avec des aspects pénaux dans le domaine de la TVA avant d'examiner plusieurs questions que doit se poser une entreprise ayant recours à un investissement collectif, par le biais de crowdfunding ou, en recourant à la Blockchain, en participant à un Initial Coin Offering (ICO). Nous examinerons ensuite les dernières décisions des tribunaux cantonaux et du Tribunal fédéral en matière fiscale et impactant les PME avant d'examiner les possibilités – voire les obligations – d'activer puis d'amortir des frais de recherches et développement ainsi que leurs conséquences fiscales. Nous explorerons ensuite la dernière version du projet de réforme fiscale des entreprises (le fameux Projet Fiscal 17) pour mettre en évidence diverses pistes de planification. Puis nous aborderons la fiscalité des travailleurs détachés, en particulier les règles d'imposition du salaire au niveau international, et la problématique de la liquidation (partielle) de PME, notamment lors de sortie d'un actionnaire en contrepartie du remboursement de sa part au capital-actions.

Programme

08 h 30	Accueil des participants
08 h 50	Ouverture de la journée MM. Benjamin Chapuis et Thierry Obrist
09 h 00	Droit pénal et TVA – aspects choisis M. Gaël Schaffter
09 h 30	Financement participatif de PME et fiscalité (crowdfunding, crowdlending, ICO, etc.) M. Thierry Obrist
10 h 15	Pause
10 h 45	Revue de quelques jurisprudences récentes dans le domaine de la fiscalité des PME M. Raphaël Gani
11 h 45	Repas
13 h 00	Traitement comptable des frais de R&D et conséquences fiscales M. Benjamin Chapuis et Mme Delphine Yerly
13 h 45	Fiscalité des travailleurs détachés – travailleurs étrangers en Suisse et suisses à l'étranger Mme Noémie Burri
14 h 15	Pause
14 h 45	Projet fiscal 17 et planification – comment tirer parti de la réforme M. Philippe Béguin
15 h 30	La liquidation (partielle) de la PME M. Pierre-Marie Glauser
16 h 15	Clôture
16 h 30	Fin du séminaire

Intervenant-e-s

- M. Philippe Béguin**, avocat, expert-fiscal diplômé, CBEF SA, Neuchâtel
Mme Noémie Burri, experte-fiduciaire diplômée, PwC, Lausanne
M. Benjamin Chapuis, expert-comptable diplômé, Professeur Haute école de gestion Arc, Neuchâtel
M. Raphaël Gani, Dr. iur., avocat, Administration cantonale des impôts, Lausanne
M. Pierre-Marie Glauser, Dr. iur., expert-fiscal diplômé, avocat, licencié en science économique, Professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne et associé d'OBERSON ABELS SA, Lausanne
M. Thierry Obrist, Dr. iur., avocat, LL.M., Professeur à l'Université de Neuchâtel et associé de LE/AX Avocats, Neuchâtel
M. Gaël Schaffter, avocat, MAS LCE, département TVA de la division Droit, service pénal, Berne
Mme Delphine Yerly, Master en droit, en finance et en science actuarielle, assistante-doctorante de la chaire de droit fiscal de l'Université de Neuchâtel